

Taux de cotisation

CCN des Centres d'hébergements et de réinsertion sociale (CHRS - N°783)

Dispositif Loi Évin - Anciens salariés et leurs ayants droit

Tarifs 2024

Tarification conforme à la réglementation en vigueur (Décret N° 201-372 du 21 mars 2017), la première année le tarif correspond au tarif des actifs.

Régime de base obligatoire

Ancien salarié (adhésion à compter du 1^{er} janvier 2020)

	Régime général		Régime Alsace Moselle	
	PMSS *	Euros	PMSS *	Euros
1 ^{re} année	1,406%	54,33 €	0,846%	32,69 €
2 ^e année	1,757%	67,89 €	1,057%	40,84 €
3 ^e année et plus	2,109%	81,49 €	1,269%	49,03 €

Ayants droit (adhésion à compter du 1^{er} janvier 2020)

	Régime général		Régime Alsace Moselle	
	PMSS *	Euros	PMSS *	Euros
Adulte	2,295%	88,68 €	1,383%	53,44 €
Enfant ⁽¹⁾	0,694%	26,82 €	0,418%	16,15 €

Régimes optionnels (en complément du régime de base)

Ancien salarié (adhésion à compter du 1^{er} janvier 2020)

	Option 1		Option 2	
	PMSS *	Euros	PMSS *	Euros
1 ^{re} année	0,320%	12,37 €	0,670%	25,89 €
2 ^e année	0,400%	15,46 €	0,838%	32,38 €
3 ^e année et plus	0,480%	18,55 €	1,005%	38,83 €

Ayants droit (adhésion à compter du 1^{er} janvier 2020)

	Option 1		Option 2	
	PMSS *	Euros	PMSS *	Euros
Adulte	0,480%	18,55 €	1,005%	38,83 €
Enfant ⁽¹⁾	0,160%	6,18 €	0,330%	12,75 €

* PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité sociale) 2024 : 3 864 €.

⁽¹⁾ La cotisation à compter du 3^e enfant est gratuite.